

*Questions orales*

Je ne crois pas que ce serait juste qu'un ministre donne quelque garantie que ce soit avant qu'un examen ait lieu.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, le 29 avril 1993, l'actuel ministre du Développement des ressources humaines, voulant féliciter les militaires qui avaient porté publiquement des accusations relativement aux méfaits commis en Somalie, s'est exprimé en ces termes, et je cite le harsard: «Ils ont fait preuve de beaucoup de courage, car ils ont été témoins de quelque chose qu'ils estiment condamnable. Ils méritent la tenue d'audiences publiques.» Je crois comprendre que le ministre de la Défense nationale s'apprête à adopter cette position.

Le ministre n'est-il pas d'avis que le major Armstrong et les autres militaires qui peuvent posséder des renseignements ont des raisons valables d'hésiter à les transmettre à des supérieurs qui n'en ont pas fait de cas jusqu'ici et qui leur ont même demandé de détruire les preuves en leur possession?

• (1435)

**L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, je ne partage pas les prémisses de la question.

Je viens d'annoncer la tenue d'une enquête qui sera régie par la Loi sur la défense nationale. Il s'agira d'une enquête publique menée par un civil. Des gens comme le major Armstrong et tous les intéressés pourront alors comparaître pour fournir des renseignements ou porter des accusations. J'espère qu'ils seront entièrement satisfaits du déroulement de l'enquête.

Qu'on me comprenne bien. Le gouvernement n'a rien à cacher. Ces événements ont eu lieu avant les élections de 1993. Mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, qui était alors dans l'opposition, avait toutes les raisons du monde de solliciter la tenue d'une enquête publique. C'est ce que nous avons fait.

Mon grand souci dans toute cette affaire, c'est de ne rien faire qui puisse entraver le cours de la justice. J'espère que le député se ralliera à cet argument.

**M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, hier, le ministre a déclaré que deux enquêtes policières étaient en cours, en plus de celle qui a été suspendue. Pourtant, il y a deux mois, les agents d'information publique du ministère ont dit qu'aucune enquête n'était en cours dans l'affaire de la Somalie.

Pourquoi ces enquêtes sont-elles menées 18 mois après coup? Pourquoi les renseignements ne sont-ils rendus publics que lorsqu'ils sont présentés à la Chambre ou dans les médias? Pourquoi le ministre refuse-t-il d'ouvrir immédiatement une enquête publique pour que la population obtienne des renseignements sur cette affaire?

**L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, les déclarations que mentionne le député et que des agents

d'information publique du ministère ont faites il y a quelque temps étaient vraies à ce moment-là. Des enquêtes sont terminées. Cependant, en raison d'allégations de camouflage, la police militaire a rouvert une enquête. Par la suite, on a prétendu que des photographies avaient été cachées. Une autre enquête a donc été ouverte à ce sujet.

Je voudrais soulever un autre point. J'ai tenté d'agir aussi rapidement que possible, compte tenu du fait que nous ne voulons pas nuire au déroulement de la justice. J'aurais fait cette annonce hier, mais, par politesse envers le premier ministre, qui n'a été informé de cette situation que ce matin, j'ai jugé préférable de ne pas agir avant d'avoir obtenu son accord.

\* \* \*

[Français]

**LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE**

**M. Antoine Dubé (Lévis, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Pour toute réponse aux questions de l'opposition officielle et aux revendications des étudiants qui manifestaient sur la colline hier, le ministre a confirmé les pires appréhensions, à savoir qu'il augmenterait le fardeau des étudiants, par des prêts de 10 milliards de dollars additionnels sur dix ans. Ces dix milliards de dollars de prêts seraient financés à même les économies faites dans les coupures de transferts en espèce aux provinces, pour le financement des études postsecondaires.

Le ministre convient-il que par son annonce d'hier, il confirme son intention de transférer dix milliards de dollars de la dette fédérale sur le dos des étudiants?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, non, car ce n'est pas ce que j'ai dit.

J'ai souligné à plusieurs reprises aux députés de l'opposition que le gouvernement n'avait pas l'intention de revenir sur ce qu'il a dit en ce qui concerne les transferts aux provinces dans son discours du budget de février. Les transferts, de plus de 6 milliards de dollars, seront maintenus en fonction du niveau fixé pour 1993-1994. Je répète encore une fois. Les transferts aux provinces ne seront pas réduits. Les provinces recevront exactement le même montant, au total plus de 6 milliards de dollars.

Ce que nous avons dit, c'est que s'il est vrai que les versements en espèces diminuent et qu'en même temps le produit des points d'impôt des provinces augmente, cela permettra de réunir 2 milliards de dollars de plus. Prenons là-dessus 500 millions de dollars, nous pourrions quadrupler ou quintupler ce montant. Nous aurions un programme de bourses pour venir en aide aux étudiants qui en ont besoin.

Cela voudrait dire non pas une dette de 10 milliards de dollars, mais une contribution supplémentaire de 10 milliards au système d'enseignement supérieur pour l'amélioration des laboratoires, des salles de cours, un plus grand nombre de bourses et de meilleures possibilités d'accès pour les étudiants. C'est le choix